

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue exclusivement par vidéoconférence le 3 avril 2020 à 11 h, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

| | |
|-----------------------------|---------------------------|
| Madame Nadine Brière | Mairesse |
| Monsieur Pierre Lafond | Conseiller du district 1 |
| Monsieur Roch Bédard | Conseiller du district 2 |
| Monsieur Robert Bélisle | Conseiller du district 3 |
| Monsieur Martin Jolicoeur | Conseiller du district 4 |
| Madame Frédérique Cavezzali | Conseillère du district 5 |
| Madame Céline Doré | Conseillère du district 6 |

Sont également présents le directeur général par intérim et la greffière de la Cour municipale.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 11 h.

RÉSOLUTION NO. 2020-099

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 avril 2020

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration »

2.3) Fournir aux membres du conseil les documents suivants :

- 1- Relevé bancaire confirmant le versement de la somme de deux millions de dollars (2 000 000.00 \$) pour la vente de la Rolland.
- 2- Obtenir la confirmation du paiement des droits de mutations lors de la vente des immeubles de la Rolland au montant de cinquante-deux mille quatre cent quatorze et cinquante-deux cents (52 414.52 \$).

POUR :
M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

De retirer le sujet suivant de la rubrique « Administration »

2.2) Contrat de travail de Pierre Dionne

POUR :
M. Pierre Lafond

CONTRE :
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré

L'AMENDEMENT EST REJETÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :
M. Martin Jolicoeur

POUR :
M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 avril 2020.

RÉSOLUTION NO. 2020-100

Nomination d'un greffier par intérim

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

DE retirer le paragraphe sur la rémunération :

« QUE la rémunération de Mme Senécal soit fixée à l'échelon 1 de la classe 8 de la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la ville de Sainte-Adèle* »

POUR : **M. Pierre Lafond**

CONTRE : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

L'AMENDEMENT EST REJETÉ

ATTENDU le départ de monsieur Yan Senneville du 24 mars 2020;

ATTENDU l'obligation pour la ville d'avoir une personne au poste de greffier;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil nomme de façon intérimaire madame Audrey Senécal, présentement au poste de greffière, et ce, à compter du 3 avril 2020;

QUE la rémunération de Mme Senécal soit fixée à l'échelon 1 de la classe 8 de la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la ville de Sainte-Adèle*.

Avant l'adoption de la résolution, un rapport verbal fait le 3 avril 2020 aux membres du conseil de ville de Sainte-Adèle, par madame la mairesse Nadine Brière.

« *Depuis un certain temps maintenant, la relation et le lien de confiance entre M. Dionne, moi et la majorité des membres du conseil, se sont dégradés.*

« *Récemment, cette situation s'est accentuée et m'a menée à conclure à une mésentente irréconciliable et une perte de confiance entre M. Dionne et le conseil. C'est pourquoi après avoir discuté de la situation avec une majorité des membres du conseil, j'ai avisé M. Dionne que nous mettions un terme à son contrat de travail, le 25 mars dernier.* »

RÉSOLUTION NO. 2020-101

Contrat de travail de Monsieur Pierre Dionne

ATTENDU QUE la mairesse a fait rapport au conseil de la situation prévalant entre le directeur général et le conseil;

ATTENDU QUE les dispositions du contrat de travail conclu avec le directeur général autorisent la municipalité, à certaines conditions, d'y mettre fin;

ATTENDU QUE le conseil estime que ces conditions sont réalisées et en application des dispositions de ce contrat, qu'il est dans le meilleur intérêt de la municipalité de mettre fin au contrat du directeur général;

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

DE mettre fin au contrat de travail du directeur général, M. Pierre Dionne, en date du 25 mars 2020;

En application de ce contrat de travail et conformément à ses dispositions, de verser à M. Pierre Dionne une prime de séparation équivalente à douze (12) mois de rémunération incluant les avantages sociaux;

D'ordonner au directeur général adjoint de prendre toutes les dispositions requises afin de donner suite à cette résolution et de veiller à sa signification conformément aux dispositions de la Loi;

Les attendus de cette résolution en font partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

D'ajouter après la phrase "*En application de ce contrat de travail et conformément à ses dispositions, de verser à M. Pierre Dionne une prime de séparation équivalente à douze (12) mois de rémunération incluant les avantages sociaux*" la mention "*pour un montant de 154 549\$*"

POUR : M. Pierre Lafond

**CONTRE : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

L'AMENDEMENT EST REJETÉ

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER LE TEXTE ORIGINAL DE LA RÉSOLUTION
PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Céline Doré**

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : M. Pierre Lafond

LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Madame la mairesse a apposé son droit de véto sur cette résolution le 7 avril 2020

RÉSOLUTION NO. 2020-102

Obtention de documents

ATTENDU QUE la mairesse fournira aux membres du conseil les documents suivants, s'ils sont en possession de la Ville :

1-Relevé bancaire confirmant le versement de la somme de deux millions de dollars (2 000 000.00 \$) pour la vente de la Rolland.

2-Obtenir la confirmation du paiement des droits de mutations lors de la vente des immeubles de la Rolland au montant de cinquante-deux mille quatre cent quatorze et cinquante-deux cents (52 414.52 \$).

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE dans la semaine du 6 avril 2020, copie de ces documents soient transmis aux membres du conseil ou une confirmation que nous ne possédons pas ces documents leur soit fournie.

RÉSOLUTION NO. 2020-103

Adjudication – Travaux de réfection des infrastructures Valiquette/Forge (entre la 117 nord et Bélec) – GEN-2020-005

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection des infrastructures Valiquette/Forge (entre la 117 nord et Bélec);

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 26 mars dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

| Noms des soumissionnaires | Montants |
|--|-----------------|
| Excapro inc. | 3 483 484,34 \$ |
| Nordmec Construction inc. | 3 509 834,36 \$ |
| Inter-Chantiers inc. | 3 581 226,91 \$ |
| Charex inc. | 3 641 688,26 \$ |
| 9267-7368 Québec inc. | 4 018 912,69 \$ |
| Les Entreprises Miabec inc. | 4 138 942,48 \$ |
| Duroking construction/9200-2088 Québec inc | 4 488 717,82 \$ |

ATTENDU la recommandation de madame Louise Yale, chargée de projets des Services techniques, datée du 27 mars 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le contrat, tel que prévu à l'article 1.11.02 du devis (clauses administratives particulières), soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

D'accorder le contrat – conditionnellement – pour les travaux de réfection des infrastructures Valiquette/Forge (entre la 117 nord et Bélec), à la compagnie *Excapro inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 3 483 484,34\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1288, lorsqu'approuvé, remboursable sur une période de 20 ans.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS Annulée

Mesure exceptionnelle – Covid-19

RÉSOLUTION NO. 2020-104

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE la séance soit levée 11h55.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Senécal

Me Audrey Senécal, Greffière par intérim